



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29 mars 2024**

**Date de convocation** : Le 15 mars 2024  
**Nombre de conseillers** : En exercice : 14  
Quorum : 8  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux Mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

**Sont présents** : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, M. Raphaël POULAIN, Mme Gaëlle ALLART, Mme Valérie BOULANGER, M. Nicolas FLEURY, Mme Audrey SUROWIEC, formant la majorité des membres en exercice.

**Sont excusés** : Mme Séverine HENRIETTE donne pouvoir à Mme Valérie BOULANGER  
Mme Carine CHOQUET  
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE  
Mme Florence LEVEQUE  
Mme Elisabeth ETEVE

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie BOULANGER

\* \* \*

### **Ordre du jour** :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance 23 février 2024
- ✓ **Budget COMMUNAL** :
  - Approbation du compte administratif 2023
  - Approbation du compte de gestion 2023
  - Vote des taxes locales
  - Vote des subventions aux associations
  - Vote des différentes tarifications
  - Fixation des durées d'amortissement
  - Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement
  - Vote du budget primitif 2024
- ✓ Questions diverses

**Ajouts de point à l'ordre du jour** : Mme le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour : demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour l'espace sportif intergénérationnel, demande de subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.



Madame le Maire informe l'assemblée que le vote de l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 a été oublié d'être inscrit à l'ordre du jour. Elle demande à l'assemblée de l'ajouter. L'assemblée accepte à l'unanimité.

✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2024** : Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

✓ **Budget COMMUNAL : approbation du compte administratif 2023**  
(Délibération n° 2024/03/17)

Mme ALLART, conseillère municipale en charge des finances, propose d'examiner le compte administratif 2023 tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 267 795.65 €
Recettes	1 392 737.48 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023</b>	<b>+ 124 941.83 €</b> (1)
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 793 803.68 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 918 745.51 €</b> (2)

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 149 040.32 €
Recettes	987 929.03 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2023</b>	<b>- 161 111.29 €</b> (3)
Report du résultat de l'exercice 2022	- 87 221.89 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 248 333.18 €</b> (4)

Restes à réaliser exercice 2023	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	772 806.56 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 004 793.40 €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER</b>	<b>+ 231 986.84 €</b> (5)

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	-36 169.46 €	= (1)+(3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	670 412.33 €	= (2)+(4)
<b>RESULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR</b>	<b>902 399.17 €</b>	= (2)+(4)+(5)

Après avoir laissé la présidence à M. PATTE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme le Maire quitte la salle de conseil. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

✓ **Budget COMMUNAL : approbation du compte de gestion 2023** (Délibération n° 2024/03/18)

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaire effectuées au titre de gestion de l'exercice 2023.

Le compte de gestion pour l'année 2023 a été dressé par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Doullens.

Au niveau des opérations budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements



ordonnés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 090 723.10 €	2 007 461.82 €	5 098 184.92 €
Titres de recettes émis (b)	987 929.03 €	1 393 136.91 €	2 381 065.94 €
Réductions de titres (c)		399.43 €	399.43 €
Recettes nettes (d=b-c)	987 929.03 €	1 392 737.48 €	2 380 666.51 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 090 723.10 €	2 007 461.82 €	5 098 184.92 €
Mandats émis (f)	1 149 040.32 €	1 270 525.60 €	2 419 565.92 €
Annulations de mandats (g)		2 729.95 €	2 729.95 €
Dépenses nettes (h=f-g)	1 149 040.32 €	1 267 795.65 €	2 416 835.97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent (d-h)		124 941.83 €	
Déficit (h-d)	161 111.29 €		36 169.46 €

Mme le Maire précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif 2023 qui est soumis au cours de cette séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du budget principal dressé par le Comptable public du Service de Comptable de Doullens et autorise Mme le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget principal.

✓ **Affectation du résultat 2023** (Délibération n° 2024/03/19)

Vu les articles R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant que le compte administratif 2023 du budget principal a été approuvé,  
Considérant que les résultats qui se dégagent se présentent comme suit :

	Résultat CA 2022	Virement à section de fonct.	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023 R et D	Solde des restes à réaliser R-D	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest	- 87 221.89 €		- 161 111.29 €	D : 772 806.56 € R : 1 004 793.40 €	231 986.84 €	- 16 346.34 €
Fonct	1 121 830.14 €	328 026.46 €	124 941.83 €			918 745.51 €
Total	1 034 608.25 €	328 026.46 €	- 36 169.46 €		231 986.84 €	902 399.17 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : 918 745.51 €

Affectation obligatoire au compte 1068 : 16 346.34 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté R 002 : 902 399.17 €

Affectation au déficit d'investissement reporté D 001 : 248 333.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2023.

✓ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024** (Délibération n° 2024/03/20)

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP). Ainsi, la commune est appelée à voter



3 taux pour l'année 2024 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), et celui de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les locaux vacants.

Mme le Maire informe que l'article 151 de la loi de finances 2024 introduit deux dispositifs de majoration sans lien du taux de la Taxe d'Habitation, l'un en faveur des communes, l'autre des EPCI, respectivement codifiés aux 4 et 6 du I de l'article 1636 B sexies du CGI : « Pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi déterminé est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe précédente dans l'ensemble des communes du département ou, pour la ville de Paris, constatée l'année précédente au niveau national, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne. »

Si la condition d'applicabilité est respectée, la collectivité peut majorer son taux TH d'une fraction de taux égale au plus de 5 % du taux moyen de référence, sans que le taux ainsi voté puisse dépasser 75 % de ce taux moyen.

Face à la demande importante de logement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la majoration spéciale du taux de TH. Le taux maximum de la majoration pour la commune est de 0.736. Cette mesure a pour objectif d'inciter les propriétaires à proposer des logements vides sur le marché locatif.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2024 les taux de la taxe foncière bâtie (TFB) et de la taxe foncière non bâties (TFNB).

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	44.05 %	44.05 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	30.36 %	30.36 %
Taxe d'habitation (TH)	7.91 %	<b>8.65 %</b>

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les taux des contributions directes pour l'année 2024 suivants :

- TFB : 44.05 %
- TFNB : 30.36 %
- TH : 8.65 %

✓ **Vote des subventions aux associations pour l'année 2024** (Délibération n° 2024/03/21)

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subvention, Mme le Maire laisse la parole à Mme BOULANGER. Elle propose au conseil municipal l'attribution de subvention aux associations proposées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subventions sollicitées	Subventions proposées	Subventions votées
ACPG-CATM	En attente de l'AG en avril		
Activités manuelles	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Amicale des Anciens Elèves	750.00 €	750.00 €	750.00 €
Amicale des Pompiers	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Amis et élus du Bernavillois	500.00 €	300.00 €	300.00 €
Berna'vibre	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €



Bouge ton bourg	Pas de dossier déposé	0.00 €	0.00 €
Club de l'amitié	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Croix rouge	1 950.00 €	1 950.00 €	1 950.00 €
Donneurs de sang	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Judo Club	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
Les amis de l'abreuvoir	600.00 €	600.00 €	600.00 €
Les amis de la bibliothèque Madeleine Blaire	1 500.00 €	850.00 €	850.00 €
Les jambes d'Anthonin	Pas de montant	2 500.00 €	2 500.00 €
Les restaurants du cœur	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Meneurs et cavaliers	Pas de dossier déposé	0.00 €	0.00 €
Petit Louis	Pas de dossier déposé	0.00 €	0.00 €
Société de chasse	Ne demande pas de subvention		
Sporting-club	4 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Tennis de table	2 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées.

✓ **Vote des différentes tarifications 2024** (Délibération n° 2024/03/22)

Mme le Maire propose de ne pas modifier ce jour les tarifs de location pour la salle des loisirs et l'abreuvoir mais de les revoir au cours du deuxième semestre 2024 quand les travaux de la salle des loisirs seront finis.

Mme le Maire propose à l'assemblée les autres tarifications 2024, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

• Tarif des emplacements

Tarifs des emplacements		
	2023	2024
Petit camion	25,00€	<b>25,00€</b>
Semi-remorque (outillage)	25,00€	<b>25,00€</b>
Camion vêtements (prix au mois)	25,00€	<b>25,00€</b>
Food truck	25,00€	<b>25,00€</b>

▪ Tarifs des concessions

CONCESSIONS CIMETIERES	
Durée	Tarifs
30 ans	Simple (1 place) : 200,00 € Double (2 places) : 400,00 €

CONCESSIONS : CAVURNES (cimetière rue du Général Leclerc)	
Durée	Tarif
30 ans	500,00 € (pour 4 urnes maximum)
Plaquette seule : 80,00 €	

CONCESSIONS : COLOMBARIUM (cimetière rue du Général Leclerc)	
Durée	Tarif
30 ans (avec plaquette gravée et emplacement)	650,00 €
Plaquette seule : 80,00 €	

JARDIN DU SOUVENIR (cimetière rue du Général Leclerc)	
Dispersion des cendres : gratuite avec possibilité de mettre une plaquette à 60.00 €	



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les tarifs.

✓ **Fixation des durées de dotations aux amortissements** (Délibération n° 2024/03/23)

Mme le Maire informe que la commune doit amortir certaines subventions portées en investissement. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante. Ainsi au 29 mars 2024, le compte 28041512 (amortissement subvention GFP de rattachement ; bâtiments et installations) inscrit un crédit de 7 517.84 € Il est proposé d'amortir cette somme sur un an dès 2024.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'amortir le compte :

- 28041512 pour un montant de 7 517.84 € sur un an dès 2024.

✓ **Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement** (Délibération n° 2024/03/24)

Mme le Maire rappelle que suite au passage à la nomenclature comptable M57 en 2023, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin d'ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre le prochain Conseil Municipal.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'autoriser Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget.
- d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

✓ **Vote du budget primitif 2024** (Délibération n° 2024/03/25)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de 2024 de la commune qui s'équilibre comme suit :



Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	774 134.00 €	013 - Atténuation de charges	3 000.00 €
012 - Charges de personnel	491 000.00 €	70- Produit des services	29 180.00 €
065 - Charges de gestion courante	185 400.17 €	73 - Impôts et taxes	281 117.00 €
066 - Charges financières	4 000.00 €	731 - Fiscalité locale	337 415.00 €
067 - Charges spécifiques	15 000.00 €	74 - Dotations et participations	292 219.00 €
068 - Dotations aux provisions	2 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	12 000.00 €
014 - Atténuation de produits	6 000.00 €	76 - Produits financiers	7.00 €
023 - Virement section investissement	340 000.00 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté	902 399.17 €
042 - Opérations d'ordre entre section	39 803.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 857 337.17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 857 337.17 €</b>

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
20 - Immobilisations incorporelles	131 274.00 €	13 - Subventions d'investissement	1 787 343.40 €
204 - Subventions d'équipement versées	244 467.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	318 354.00 €
21 - Immobilisations corporelles	885 869.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 946.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 008 713.56 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	16 346.34 €
10 - Dotations, fond divers et réserves	3 500.00 €	27 - Autres immobilisations financières	1 829.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	32 465.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	340 000.00 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €	040 - Opérations d'ordre transf. entre sections	39 803.00 €
041 - Opérations patrimoniales	289 650.00 €	041 - Opérations patrimoniales	289 650.00 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	248 333.18 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 844 271.74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 844 271.74 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

✓ **Demande de subvention au titre de la DETR 2024** (Délibération n° 2024/03/26)

Mme le Maire rappelle la délibération n°2023/12/66 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2023 : « demande de subvention au titre de la DETR 2024 » pour le projet de



l'espace sportif intergénérationnel rentrant dans la catégorie d'opération équipements sportifs : construction neuve, extension et restructuration.  
Suite au mail de la Préfecture, elle fait part qu'il faut reprendre une délibération car le stationnement et la voirie ne sont pas éligibles à la DETR.

Par conséquent, le nouveau montant des travaux et d'équipement pour l'espace sportif intergénérationnel est estimé à 339 890.61 € HT correspondant aux devis pour les équipements, pour les travaux et pour la vidéosurveillance.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte le nouveau montant soit 339 890.61 € HT correspondant aux travaux et à l'équipement pour l'espace sportif intergénérationnel et sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 35 %.

✓ **Demande de subvention exceptionnelle** (Délibération n° 2024/03/27)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des familles de lycéen du lycée de l'Authie sollicite une aide financière pour financer un voyage scolaire.  
Après en avoir débattu, Mme le Maire propose de verser une aide exceptionnelle de 100.00 € au lycéen ayant participé à ce voyage scolaire.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte cette proposition soit 100.00 €.

**Questions diverses**

**Mme le Maire** donne lecture du courrier de l'inspecteur d'académie, en réponse du courrier de Mme le Maire du 21 février 2024, concernant la fermeture de classe à l'école l'encre et la plume.

Il fait part que : « *les mesures de carte scolaire sont étudiées au regard d'un certain nombre de critères : les prévisions d'effectifs, l'indice de positionnement social, la situation géographique de l'école. La réflexion s'inscrit toujours dans un souci d'équité entre les territoires et de maintien d'un enseignement de qualité dans l'intérêt premier des élèves. La répartition pédagogique envisagée à l'école de Bernaville après fermeture d'un poste d'enseignant permettra de conserver des effectifs allant de 21 à 23 élèves en élémentaire. De plus, les enseignants du département de la Somme sont formés à la prise en charge de classes à plusieurs niveaux et à celles des élèves en situation de handicap* ». Au regard de ces éléments, la décision de fermeture d'une classe à l'école a été confirmée lors du CDEN du 14 mars 2024.

**Mme le Maire** fait part qu'elle a rencontré M. Kolaziak de l'AMSOM concernant les projets en cours. Un début des travaux est prévu courant 2025 pour la zone habitat pour personnes vieillissantes.

**Mme le Maire** fait part que les travaux à la salle des loisirs sont commencés.

**Mme le Maire** informe l'assemblée que les travaux à l'église de Vacquerie seront terminés la semaine prochaine. En complément du devis de Drone Delattre, demandé par **Mme PAULINO**, pour le nettoyage extérieur de l'église, un devis a été demandé à l'association du Vimeu pour le nettoyage de la façade et le rejointement des briques et pierres de cette dernière.

**Mme le Maire** fait part que le marché de maîtrise d'œuvre pour la maison des associations a été lancé. Réponse attendue pour le 13 mai 2024.

**Mme le Maire** fait part qu'elle a participé, avec **M. PATTE**, à la réunion organisée par la société IRH Ingénieur Conseil missionnée par la CCTNP et mandatée dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement. L'étude de l'assainissement est en cours pour plusieurs semaines, le 1<sup>er</sup> rapport sera transmis début juin. La fin de l'étude est prévue en octobre et sera suivie d'une programmation des travaux.

**Mme le Maire** informe que la commission jeunesse et les animateurs ont rencontré les parents des adolescents inscrits au CAJ. Le CAJ accueillera les adolescents du 8 juillet au



30 août 2024. Pendant cette période, un voyage est organisé à Val Cenis en Savoie (du 22 au 28 juillet 2024) pour 24 jeunes maximum, le transport sera assuré par Delannoy Voyages.

**Mme le Maire** fait part que les pompiers déménagent de la caserne transitoire demain et que l'inauguration de la caserne rue Léon Soudet aura lieu le lundi 13 mai à 18h30.

**Mme le Maire** fait part que le passage aux leds de l'éclairage public par la société Inéo a commencé.

**Mme BOULANGER** remercie les communes qui accueillent à titre gracieux nos associations pendant les travaux de la salle des loisirs.

**Mme BOULANGER** informe que pour les 70 ans de la bibliothèque Madeleine Blaire, l'association les amis de Madeleine Blaire prévoit l'intervention d'un illustrateur en partenariat avec l'école et en parallèle la commune organisera à la bibliothèque une exposition photos.

**Mme BOULANGER** informe que les commerçants de l'abreuvoir et les bénévoles des restaurants du cœur remercient la municipalité pour la mise à disposition d'un micro-onde et d'une bouilloire à l'abreuvoir.

**Mme BOULANGER** informe qu'elle rencontre, le mercredi 3 avril 2024, les associations pour organiser « Terre de Jeux 2024 ».

**Mme BOULANGER** fait part de plusieurs dates de manifestations : - la chasse aux œufs à 10h30 à la MARPA le lundi 1<sup>er</sup> avril organisée par Berna'vibre - le thé dansant le 7 avril à la salle des fêtes de Fienvillers organisé par le club des aînés - la conférence d'Eric Alexandre le 2 avril à 20h00 à la salle de réunion organisée par les amis de la bibliothèque Madeleine Blaire.

**M. DUBOIS** informe l'arrivée du nouveau tracteur tondeuse. Il va permettre de gagner du temps (1/2 heure en moins pour tondre le stade de foot).

**M. DUBOIS** présente le panneau tonte raisonnée à l'assemblée. Cette dernière le valide.

**Mme SUROWIEC** informe que des travaux d'entretien (mousse sur les trottoirs et les murets) et de voirie sont à prévoir résidence Léon Soudet.

**M. PATTE** fait part d'un affaissement de la voirie au niveau de la gendarmerie.

**M. FLEURY** fait part des problèmes de stationnement sur la route, rue du Général Jean Crépin, devant le bar. **Mme le Maire** précise qu'elle n'a pas demandé le stationnement sur la route, qui est de la propre initiative des conducteurs et rappelle (comme déjà annoncé lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal) qu'un bureau d'étude a été missionné pour proposer aux élus un réaménagement du stationnement dans cette rue.

**M. FLEURY** signale un dépôt de fumier non réglementaire est entreposé route de Ribaucourt. **Mme le Maire** répond que ce fait qui peut poser problème pour la station d'épuration est de la compétence de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et de la police de l'eau.

**M. POULAIN** informe que le devis pour le feu d'artifice va être envoyé. Il dure treize minutes avec de la musique, au même tarif que l'année dernière.

**M. POULAIN** fait part que le déménagement de la caserne aura lieu toute la journée.

Clôture de la séance à 23h35

La Secrétaire de séance,  
Valérie BOULANGER

La Présidente de séance,  
Christelle LECLERCQ



*Séance du Conseil Municipal*

*En date du 29 mars 2024*

## LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Décision du Conseil
2024/03/17	Budget COMMUNAL : approbation du compte administratif 2023	Approuvée
2024/03/18	Budget COMMUNAL : approbation du compte de gestion 2023	Approuvée
2024/03/19	Affectation du résultat 2023	Approuvée
2024/03/20	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024	Approuvée
2024/03/21	Vote des subventions aux associations pour l'année 2024	Approuvée
2024/03/22	Vote des différentes tarifications 2024	Approuvée
2024/03/23	Fixation des durées de dotations aux amortissements	Approuvée
2024/03/24	Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement	Approuvée
2024/03/25	Vote du budget primitif 2024	Approuvée
2024/03/26	Demande de subvention au titre de la DETR 2024	Approuvée
2024/03/27	Demande de subvention exceptionnelle	Approuvée